



## 2<sup>ÈME</sup> DÉCISION MODIFICATIVE 2008

### LES DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis,

Transport en commun - Logement - Soutiens aux éleveurs haut-garonnais et bien sûr les rapports de ma Vice-Présidence Enseignement et Education.

Cette lettre d'information focalise seulement sur ces 4 points parmi les travaux de la session du Conseil Général tenus à l'occasion de la Modification Budgétaire n° 2 du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2008.

#### **I – LES TRANSPORTS EN COMMUN**

J'avais déjà en Juin déposé un vœu pour que le canton soit raccordé par un système de navettes aux transports en commun urbains :

- côté Nailloux jusqu'au métro à Ramonville par l'A68 ;
- côté Calmont à une gare SNCF de proximité.

La voiture coûte de plus en plus cher et il est de notre devoir de protéger l'environnement. Dans ce contexte actuel, plus que jamais l'offre de transports collectifs constitue une alternative crédible par rapport à la voiture individuelle.

En tant que conseiller général, je me bats pour que notre canton ait une offre accrue en transports collectifs accessibles, adaptés par leurs tarifs, leur rapidité, leur disponibilité.

J'ai donc déposé à nouveau avec insistance ce vœu en faveur de ces créations de nouveaux services publics de transport dans le réseau « Arc-en-Ciel » par le Conseil Général. Je dois vous en préciser les prochaines échéances : en 2009 le Schéma Départemental des Transports Collectifs sera adopté puis les nouvelles lignes devraient être progressivement mises en place en 2010.

#### **1- Vers la réalisation d'une navette cadencée entre le péage de Nailloux sur l'A66 et le terminus du métro à Ramonville.**

J'ai bon espoir – car reconnue prioritaire - dans la création de cette navette cadencée et sans arrêt entre le péage de Nailloux et le métro de Ramonville. Toutes les demi-heures de 6 h 40 à 9 h 10 le matin et le soir de 16 h 30 à 19 h 15, un bus de 55 places devrait transporter les voyageurs sur cette fréquence et leur donner accès au réseau Tisséo/SMTC. Cependant, à ce jour je ne suis pas en mesure de vous donner une date précise de cette création.

D'autres bonnes nouvelles : le coût. Je peux m'avancer à préciser qu'il sera accessible à tous avec 3 possibilités tarifaires : l'unité, les 10 déplacements, l'abonnement.

Autre perspective intéressante : l'introduction prochaine par le Conseil Général sur son réseau – « Arc-en-Ciel » de la carte « Pastel » qui permettra deux facilités : un moyen de paiement électronique et

l'utilisation compatible de cette carte dans le réseau du métro, du tramway, des bus Tisséo. Ce système appelé intermodal sera en application dès mai 2009. Enfin dernier aménagement pratique à réaliser pour vous offrir la possibilité de stationner votre véhicule : la création d'un parking sur un délaissé de l'autoroute près du péage. Peut-être verrons-nous alors en parallèle se développer dans le canton le covoiturage pour converger vers cette tête de réseau ?

## **2 – Vers la réalisation d'une navette cadencée entre Calmont et l'une des gares SNCF de proximité.**

Pour Calmont, j'ai aussi bon espoir que l'étude de création d'une navette sur la gare SNCF de Saverdun ou celle de Cintegabelle débouche sur une réalisation. Il existe un problème qui je l'espère trouvera rapidement une solution. Le cadencement des transports ferroviaires sur la ligne Toulouse-La Tour de Carol entre Pamiers et Toulouse connaît un succès grandissant qui, hélas, occasionne des conséquences négatives pour des usagers sur certains trains.

En effet, dans les deux sens entre Pamiers et Toulouse, nombreux sont les voyageurs qui doivent accepter de circuler debout ou bien d'attendre le train suivant.

Le Conseil Général a interpellé la SNCF afin qu'elle améliore rapidement les conditions d'acheminement des voyageurs sur cette ligne.

## **3 – Les transports urbains et le Conseil Général**

Au-delà des transports interurbains, le Réseau « Arc-en-Ciel » sur lequel nous fondons nos projets de transports collectifs, le Conseil Général investit aussi dans le développement des transports urbains. Il a été voté 32,8 millions d'euros de participation du Conseil Général aux opérations de Tisséo SMTC sur l'exercice 2008 pour notamment la ligne E tramway Toulouse-Blagnac et la ligne B Ramonville – Borderouge.

Avec pour cette ligne B, la prise en charge de 80 % du montant des études pour le prolongement du métro à Labège. Compte tenu de l'engorgement - et c'est un euphémisme - de la circulation au niveau de Labège et dans le Sud-Est, la majorité du Conseil Général a demandé à Tisséo de faire de ce prolongement une priorité.

## **4 – La ligne à grande vitesse (T.G.V.)**

Cette liaison ferroviaire Bordeaux-Toulouse est un enjeu majeur pour notre département mais elle est l'une des 3 composantes du grand projet T.G.V. Europe Sud Atlantique qui comprend aussi les branches Tours-Bordeaux et Bordeaux-Espagne.

L'Etat a lié étroitement les 3 projets estimés à 12,6 milliards d'euros.

Un tronçon Bordeaux-Captieux serait commun à Toulouse et à la branche vers l'Espagne.

Le coût total estimé pour le Conseil Général de la Haute-garonne à ce grand programme de ligne à grande vitesse est estimé à 315 millions d'euros. Le Conseil Général s'est engagé au cours de cette session dans ce financement et espère que le calendrier prévu sera tenu, à savoir : l'enquête publique à l'horizon du printemps 2011 pour un début des travaux envisageables à l'horizon 2013.

En tant que Président du SCOT Lauragais (Schéma de Cohérence Territoriale), il est pour moi indispensable que cette ligne à grande vitesse soit prolongée jusqu'à Narbonne avec la création d'une gare TGV à l'Ouest de Narbonne.

Cette transversale à grande vitesse sur l'axe Garonne-Aude permettra de relier Marmande, Agen, Moissac, Montauban, Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne aux radiales ferroviaires à grande vitesse Atlantiques et Méditerranéennes. Elle rapprocherait Toulouse de Paris (3 heures), Lyon (3 H), Marseille (2H30), Barcelone (2 H) et Bordeaux (1 H).

Elle permettrait de libérer des capacités importantes sur les lignes ferroviaires existantes pour le fret entre l'Espagne et l'Europe du Nord.

Avec cette transversale TGV, on est de plain-pied dans une véritable stratégie européenne d'aménagement du territoire et de développement durable.

## II – LE LOGEMENT

Depuis 2006, le Conseil Général a reçu de l'Etat délégation des aides à la pierre en dehors des périmètres des communautés d'agglomérations. Ces aides permettent la construction, l'acquisition – l'amélioration ou la réhabilitation de logements sociaux publics ou privés.

L'action volontariste du Conseil Général en faveur du logement des personnes de condition modeste nécessite la mise en perspective d'une programmation qui prenne en compte les différents composantes et dynamiques du logement et de ses évolutions sur le département.

Pour bien définir cette politique publique de l'habitat et du logement, le Conseil Général a décidé de créer un **Observatoire de l'Immobilier Social**. Aussi il pourra connaître et analyser les constructions neuves, les mutations immobilières, l'offre locative.

Le Conseil Général consacre 13 millions d'euros à son intervention dans le logement social et 7 millions d'euros aux aides à la personne.

## III – SOUTIENS AUX ÉLEVEURS HAUT-GARONNAIS

Depuis plusieurs mois, **l'épidémie de fièvre catarrhale** a très sévèrement touché les élevages bovins, ovins et caprins. Dès le début de cette crise sanitaire le Conseil Général a mobilisé ses services techniques (Laboratoire Vétérinaire Départemental et Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement) et apporté des réponses rapides aux éleveurs :

- gratuité des analyses sérologiques et virologiques (enveloppe portée à 400 000 euros)
- aide pour la vaccination (enveloppe de 500 000 euros) ;
- aide de 105 euros par jeune bovin maintenu en quarantaine sur l'exploitation (enveloppe de 1 million d'euros) ;
- volonté d'aider si c'est légalement possible à la reconstitution des troupeaux.

Depuis 1995, le Conseil Général à côté de l'Etat et de la Région participe au **rachat des quotas laitiers** libérés en Haute-Garonne afin d'assurer le maintien de la production laitière dans le département. Le Conseil Général a pour sa part permis de sauvegarder un potentiel de 19 millions de litres avec un investissement de 2,5 millions d'euros. Pour la campagne 2008-2009, bien qu'à ce jour le Conseil Général soit le seul financeur, il s'est engagé pour 1,351 million de litres concernant 12 exploitations et mobilisant 165 000 euros.

Enfin, il a été demandé lors de cette session à Monsieur le Préfet de Région de maintenir les crédits de l'Europe et de l'Etat dans le cadre du **Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage**. En effet, le Conseil Général renouvellera alors son soutien financier qui permettra de porter l'aide aux projets à 15 % (subvention bonifiée de 5% pour les constructions en bois).

## IV – LA VICE PRESIDENCE ENSEIGNEMENT ET EDUCATION

J'ai présenté 4 rapports qui ont été votés à l'unanimité.

### **1 - La gratuité de la restauration scolaire des collégiens dont les familles ont des difficultés financières.**

Instituée en janvier 1998, cette mesure a été réformée en 2004. Cette aide, en fonction des ressources des familles prévoit une prise en charge des frais de demi-pension soit intégralement soit à 50 %. Le nombre de bénéficiaires a presque doublé en 4 ans : 15 803 aujourd'hui. Sur notre collège de Nailloux 36 % des demi-pensionnaires sont aidés, ce qui est un indicateur des difficultés de nos concitoyens.

Les collèges en Zone Education Prioritaire des banlieues toulousaines ont des taux de prise en charge de 80 à 100 % des élèves !!

Je suis, à côté du Président Pierre Izard et de la majorité départementale, particulièrement satisfait d'avoir contribué à mettre en place cette aide qui permet à des enfants de manger un repas équilibré les jours de classe.

Pour 2007/2008 le coût total pour l'ensemble des 15803 collégiens dans le secteur public/privé sous contrat et hors département s'élève à 4,26 millions d'euros.

## **2 - Les modalités de gestion et de tarification des demi-pensions dans les collèges**

Chaque collège a une gestion budgétaire autonome de son service restauration avec des règles définies avec le Conseil Général. Progressivement les tarifs proposés par les collèges du département se rapprochent.

## **3 - Les dotations de fonctionnement des collèges.**

A la rentrée dernière, le Conseil Général a inauguré son 92<sup>ème</sup> collège public et compte 1014 personnels territoriaux (ex. TOS : techniciens et ouvriers de service) qui oeuvrent pour offrir un service public de l'éducation de qualité.

Pour permettre au collège de fonctionner en 2009, sur ma proposition 9 602 007 euros ont été votés.

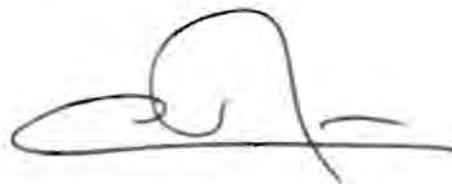
## **4 - Dotations d'équipement**

Cette dotation permettra à chaque collège d'acquérir selon ses besoins des biens en vue de renouveler et de compléter régulièrement leurs équipements et matériels tels que par exemple, piano, magnétoscope, rétroprojecteur, casiers porte-cartables, machines à commandes numériques, ensemble de sonorisation ... Pour 2009, des crédits à hauteur de 485 269 € ont été votés.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à la lecture de cette synthèse partielle des travaux du Conseil Général.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.



Dr Georges MERIC

Permanences : Mairie de Nailloux : lundi de 9 h 30 à 12 h – 05 62 71 96 96  
Conseil Général : mercredi de 9 h à 12 h – 05 34 33 32 24

Les collèges en Zone Education Prioritaire des banlieues toulousaines ont des taux de prise en charge de 80 à 100 % des élèves !!

Je suis, à côté du Président Pierre Izard et de la majorité départementale, particulièrement satisfait d'avoir contribué à mettre en place cette aide qui permet à des enfants de manger un repas équilibré les jours de classe.

Pour 2007/2008 le coût total pour l'ensemble des 15803 collégiens dans le secteur public/privé sous contrat et hors département s'élève à 4,26 millions d'euros.

## **2 - Les modalités de gestion et de tarification des demi-pensions dans les collèges**

Chaque collège a une gestion budgétaire autonome de son service restauration avec des règles définies avec le Conseil Général. Progressivement les tarifs proposés par les collèges du département se rapprochent.

## **3 - Les dotations de fonctionnement des collèges.**

A la rentrée dernière, le Conseil Général a inauguré son 92<sup>ème</sup> collège public et compte 1014 personnels territoriaux (ex. TOS : techniciens et ouvriers de service) qui oeuvrent pour offrir un service public de l'éducation de qualité.

Pour permettre au collège de fonctionner en 2009, sur ma proposition 9 602 007 euros ont été votés.

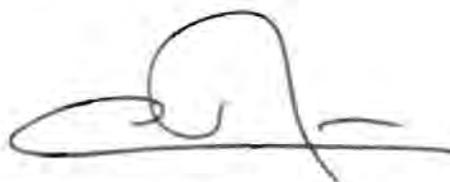
## **4 - Dotations d'équipement**

Cette dotation permettra à chaque collège d'acquérir selon ses besoins des biens en vue de renouveler et de compléter régulièrement leurs équipements et matériels tels que par exemple, piano, magnétoscope, rétroprojecteur, casiers porte-cartables, machines à commandes numériques, ensemble de sonorisation ... Pour 2009, des crédits à hauteur de 485 269 € ont été votés.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à la lecture de cette synthèse partielle des travaux du Conseil Général.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.



Dr Georges MERIC

Permanences : Mairie de Nailloux : lundi de 9 h 30 à 12 h – 05 62 71 96 96  
Conseil Général : mercredi de 9 h à 12 h – 05 34 33 32 24